

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU I
Délihération n° 0072/2021	Objet : Convention d'Allocations Famili

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Objet</u>: Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne °202000264 – Axe 1 pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun.

Conseillers en exercice: 27

Présents : 22

Pouvoirs: 5

Absents: 0

Votants: 27

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents: Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, conseillers municipaux.

Absents représentés: Dominique HUMEZ représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.

Absents:/

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 27 septembre 2021;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne participe activement à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun, dans le cadre de son dispositif « Fonds Publics et Territoires »,

Considérant que tout projet en lien avec le handicap doit être formalisé par une convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Val de Marne et la commune, ci-annexée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité.

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne-n°202000264 – Axe 1 pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 30 septembre 2021



Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.